



ASIE/BANGLADESH - Refus du mariage des mineurs et de la violence à l'encontre des enfants

Dacca (Agence Fides) – Deux fillettes sur trois au Bangladesh se marient avant leur 18ème anniversaire, nombre d'entre elles contractant le mariage aux alentours de 12 ans. Outre le travail des mineurs, les fillettes bengalaises se trouvent à devoir également faire face à cette autre dure réalité, en particulier lorsqu'elles appartiennent aux strates sociales les plus pauvres du pays. Bien que l'Etat l'interdise expressément, de nombreuses procédures permettent d'échapper au contrôle. La majeure partie des mariages de mineurs se célèbre en effet au travers de rites religieux, par exemple islamique ou hindou. Il s'agit au plan social d'une pratique très commune, liée à la pauvreté et au rôle des sexes, bien défini, qui considère les fillettes comme un poids pour leurs familles attendu que prendre soin de la maison n'est pas considéré comme un travail alors que les garçons sont considérés comme un investissement pour l'avenir en ce qu'ils rapportent un salaire. Par conséquent, il est évident que ce phénomène existera tant que ne s'amélioreront pas les conditions économiques de la population et que n'augmenteront pas l'assistance et la qualité de l'instruction. Pour le moment, 85% des habitants du Bangladesh vivent avec moins de 2 dollars par jour et seuls 55% des enfants qui entreprennent leurs études les achèvent. A l'occasion de la Journée de l'enfant qui a eu lieu récemment, de nombreuses organisations internationales se sont réunies pour dire « Non au mariage précoce et à la violence à l'encontre des enfants ». Durant la Journée en question, environ 350 enfants des deux sexes ont marché avec leurs parents, des enseignants et des membres de la société civile, faisant entendre leurs voix afin de dénoncer les conséquences du mariage et du travail des mineurs ainsi que la violence à l'encontre des enfants à l'école et à la maison. (AP) (Agence Fides 19/12/2011)